

La question de la laïcité

Une série de conférences a été programmée à l'IRMC, dans le cadre du programme de recherche "Religion et processus de démocratisation dans le pourtour méditerranéen", sous la direction de Chérif Ferjani. Les premières se sont tenues le 10 décembre 2011 avec Farida Belkacem (IRIS) pour une conférence intitulée *De France et d'Angleterre, regard sur une jeunesse musulmane* et Oissila Saaidia (Université de Strasbourg) pour une intervention sur *Enseignement relatif aux faits religieux en Europe*. Le 25 février dernier, cette programmation s'est poursuivie par une intervention de Jean Baubérot (Directeur d'études émérite à l'EPHE, Paris) sur *La question de la laïcité*. Il a décliné son exposé en trois parties : la définition de la laïcité, les différents types de laïcité et enfin le cas français.

Définition de la laïcité

Partant de la définition qu'en donne Ferdinand Buisson, qui précise que le terme laïcité est un néologisme apparu dans la langue française pour la première fois dans les années 1870, Jean Baubérot ajoute néanmoins que le terme renvoie à des significations qu'on retrouve dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Selon la définition qu'en donne Ferdinand Buisson, la laïcité a un lien fort avec la démocratie :

- neutralité de l'État entre tous les cultes et donc neutralité de la puissance publique par rapport aux religions,
 - indépendance de tous les clergés impliquant la séparation,
 - égalité de tous les citoyens devant la loi, qu'ils soient fidèles d'une religion ou « libres penseurs »,
 - liberté de tous les cultes.
- Avec une telle définition, on est loin de l'idée présentant la laïcité comme une « exception française ».

La séparation est réalisée en France en 1905 avec la Loi dite de « séparation entre l'Église et l'État » qui reconnaît la liberté de culte comme une liberté individuelle à caractère collectif (rétablissement des processions interdites auparavant). Il est important de considérer que le processus de laïcisation, comme celui de démocratisation, n'est ni linéaire ni uniforme, aussi bien à l'échelle internationale qu'au niveau de l'histoire d'un pays comme la France : dans ces processus, les différents types de laïcités se succèdent ou cohabitent.

Les différents types de laïcité Jean Baubérot distingue six idéal-types (selon l'acception de Max Weber) de laïcités :

- La laïcité anticléricale où l'État reste un enjeu de lutte entre les cléricaux et les anticléricaux rendant difficile la conclusion d'un pacte comme l'attestent les exemples des différents épisodes de l'histoire de l'Espagne, de la Colombie et du Mexique.
- La laïcité autoritaire caractérisée par un pouvoir fort de l'État laïc qui considère la religion comme une menace et veut la

soumettre à son contrôle sans pacte avec les autorités religieuses. C'est l'exemple de la Turquie kémaliste (construction dans une résistance à l'Occident), de l'Iran du Shah. L'État veut imposer la sécularisation par la loi. La liberté de conscience est écornée.

- La laïcité de collaboration où les pouvoirs publics cherchent une certaine coopération avec la religion, et plus particulièrement avec la religion « historique », comme en Italie (relations particulières avec le Vatican, affaire des crucifix) et en Suède (avec une église luthérienne privilégiée) : la neutralité de l'État entre les cultes n'est pas complète.

- La laïcité de foi civique : une religion civile déconfessionnalisée (exemple des États-Unis : invocation de Dieu, usage politique et récupération de Dieu, forte pression sociale) et du Japon (stricte séparation et usage politique du « divin » et des « divinités ») mais non reconnaissance des religions instituées.

- La laïcité de reconnaissance impliquant des formes de médiation et d'« accommodements » comme on le voit à travers l'exemple du Canada. La neutralité est interprétée de manière très libérale :

autorisation pour les sikhs de porter leur tenue particulière dans l'exercice de leurs fonctions d'agents publics, avec des débats au Québec concernant la distinction entre les fonctionnaires selon leur posture d'autorité (proposition Bouchard-Taylor imposant la neutralité aux magistrats mais non aux enseignants).

- La laïcité de séparation : L'État laïc fait de la séparation avec les religions instituées un principe, comme aux États-Unis (pas de financement pour les écoles confessionnelles) et au Mexique (mesures anticléricales de 1859 en vigueur jusqu'au début du XX^e siècle ; modèle invoqué par Aristide Briand contre l'hostilité de l'Église catholique l'égard de la loi de 1905).

La France : quel type de laïcité ?

Jean Baubérot distingue dans l'histoire de la France différents moments marqués par l'un ou l'autre type de laïcité (en référence à sa thèse concernant les « trois seuils de laïcité ») :

- Au XIX^e siècle, le conflit des « deux France » (cléricalisme/anticléricalisme) aboutit au triomphe des anticléricaux dans les années 1880. La III^{ème} république accomplit une œuvre de démocratisation dont l'Église a tiré profit : liberté de colportage, liberté de la presse, liberté des consciences, loi sur les syndicats, la liberté de réunion. C'est plus ambigu concernant la loi de 1901 relative aux associations : l'affaire Dreyfus a favorisé la tendance prônant une laïcité autoritaire avec la volonté

d'imposer une certaine foi civique et l'adoption de mesures contre les congréganistes entraînant l'exil de 30000 congréganistes.

- La loi de 1905 incarne une optique opposée : C'est un pacte avec des votes à géométrie variable. (cf. texte de P.H. Prelot concernant les signes religieux et loi de 1905) ; en métropole on tourne le dos à la laïcité autoritaire, mais pas dans les colonies. La liberté de conscience est un droit individuel mais avec une dimension collective (point de vue défendu par Aristide Briand, Jean Jaurès, Francis de Pressensé en lien avec leur culture syndicaliste). La séparation est accompagnée d'une certaine libéralisation reconnaissant le caractère collectif de la liberté de culte (autorisation des processions interdites auparavant.)

- En 1946, la constitutionnalisation de la laïcité s'accompagne d'un apaisement des relations avec l'Église qui aboutit à la Loi Debré de 1959 autorisant le financement des établissements scolaires privés (principalement catholiques) sous contrat.

- En 1989, l'affaire des foulards dits islamiques relance le débat au sujet de la laïcité qui aboutit à une distinction entre le « discret » et « l'ostentatoire » (distinction entre tenues et signes) qui laisse un flou autorisant différentes interprétations et des pratiques plus ou moins libérales.

- La loi de 2004, contestée mais finalement acceptée, fut atténuée par la création, sous Jacques Chirac, de la HALDE et certaines dérogations (notamment pour les jeunes filles mineures à l'Université, mais non prise en compte de leur majorité si elles sont encore au Lycée, et ce pour des motifs d'ordre public). Avec Nicolas Sarkozy, la normalisation de la HALDE et l'attribution au Haut Conseil à l'Intégration des missions relatives aux discriminations, on assiste à une évolution vers une laïcité autoritaire.

Ainsi, la France semble conjuguer au moins deux laïcités différentes.

Pour conclure, Jean Baubérot insiste sur le fait que la laïcité est un équilibre instable entre plusieurs principes : selon que l'on mette l'accent sur tel ou tel principe, on aboutit à un type de laïcité différent. Il y a toujours des tensions, selon les enjeux sociaux, qui sont derrière l'option pour tel ou tel type de laïcité. À chaque pays de construire son type de laïcité.

Répondant à une question concernant la différence et le rapport entre laïcité et sécularisation, il précise que la laïcité relève de la gouvernance politique alors que la sécularisation réfère au niveau socio-culturel. Concernant les sociétés musulmanes, il attire l'attention sur la sécularisation invisible en rapport avec des phénomènes comme la chute de la natalité, l'accroissement de la place des femmes dans la société, le processus d'individualisation avec des rapports plus personnels à la religion, ce qui montre que ces sociétés participent à une évolution où la laïcité représente un élément d'universalité parmi d'autres.

Chérif FERJANI
Université Lyon 2, IRMC